

DEMANDE DE CERTIFICAT PISCINE OU BAIN À REMOUS

Veillez sauvegarder ce formulaire sur votre ordinateur avant de le remplir.

TYPE DE DEMANDE

Piscine: Hors terre Creusée Semi-creusée Bain à remous:

Dimension:

- Plus de 2000 litres:
- Moins de 2000 litres:

PARTIE 1: SITE DES TRAVAUX

Numéro civique Rue Numéro cadastral (lot)

Coût des travaux \$ Résidentiel Commercial Industriel Riverain
 Public et semi-public Zone agricole Patrimoine Inondable

PARTIE 2: IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE OU MANDATAIRE (Si vous êtes le mandataire, joignez la procuration à la demande.)

M. Mme Nom Prénom

Adresse Ville Code postal

Téléphone (1) Téléphone (2) Courriel

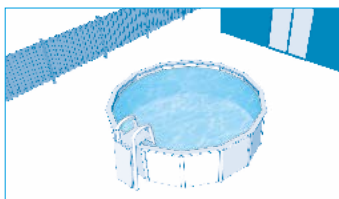
PARTIE 3: IDENTIFICATION DU VENDEUR (endroit de l'achat de la piscine ou du bain à remous)

Nom de la compagnie

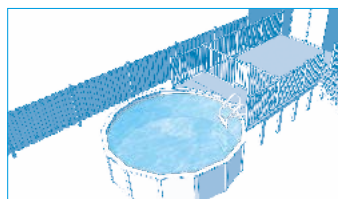
Adresse Ville Code postal

Téléphone (1) Téléphone (2) Courriel

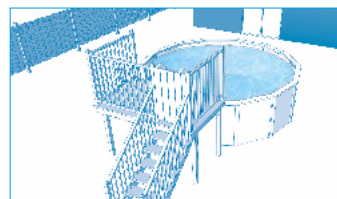
PARTIE 4: TYPES D'ENCEINTE DE PROTECTION



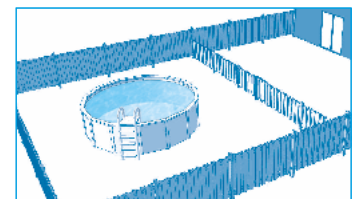
Piscine hors terre clôturée avec échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement.



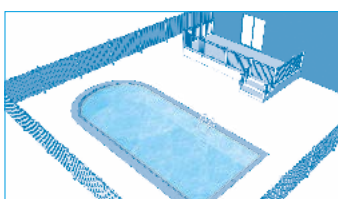
Piscine hors terre clôturée avec terrasse munie d'une enceinte de protection.



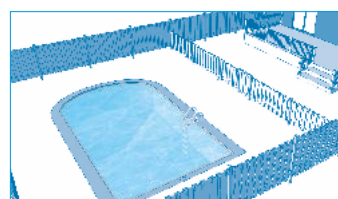
Piscine hors terre clôturée avec plateforme munie d'une enceinte de protection.



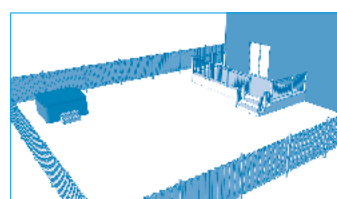
Piscine hors terre complètement clôturée.



Piscine creusée clôturée avec balcon munie d'une enceinte de protection.



Piscine creusée complètement clôturée.



Bain à remous clôturé avec couvercle rigide.

Autre type d'enceinte de protection. Fournir des plans de l'aménagement en 2 copies.

PARTIE 5: DOCUMENTS OBLIGATOIRES À VOTRE DEMANDE*

- **1 certificat de localisation récent***
- **1 plan d'implantation de votre projet***
- **photos de la cour arrière, du balcon et du mur arrière* montrant les ouvertures** (portes)*
- **si vous êtes locataire** : l'autorisation du propriétaire permettant d'exercer l'usage ou de faire les travaux
- **si vous habitez dans une copropriété** : obtenir l'autorisation des administrateurs

CARACTÉRISTIQUES D'UNE ENCEINTE

Une enceinte doit :

- › être installée en permanence et ne pas être amovible;
- › empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre;
- › être d'une hauteur d'au moins 1,2 m (4 pi);
- › être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant faciliter l'escalade;
- › être solide et rigide.

Une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte.

La piscine hors terre et le bain à remous doivent être implantés à 2 pieds de toute enceinte sans toutefois empiéter dans une servitude. Dans le cas d'une piscine creusée, la distance à respecter est de 4 pieds.

Toute porte aménagée dans une enceinte doit être munie d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

! SAVIEZ-VOUS QUE l'installation d'une enceinte est obligatoire?

Veuillez consulter le dépliant ou communiquez avec le Service de l'urbanisme pour connaître les normes applicables à votre projet.

Nous traitons les demandes de certificat d'autorisation lorsque tous les documents exigés sont déposés. Veuillez consulter les plans corrigés avant le début des travaux.

Signature du requérant

Date

 - -

Une signature manuscrite n'est pas requise. Veuillez simplement écrire le prénom et le nom du propriétaire ou mandataire.

AAAA

MM

JJ

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- › **Chèque** à l'ordre de « Ville de Laval »
- › **Argent comptant**
- › **Carte de crédit** (Visa ou Mastercard)
- › **Carte de débit**

! **Ne pas payer** avant la réception de votre état de compte qui vous sera envoyé par courriel par le Service de l'urbanisme après l'acceptation de votre demande.

Tous les détails se retrouveront sur l'état de compte qui vous sera envoyé par courriel par le Service de l'urbanisme après l'acceptation de votre demande.

FAIRE UNE DEMANDE DE PERMIS

1. **Enregistrez** ce formulaire de demande de permis/certificat sur votre ordinateur.
2. Remplissez le formulaire et **sauvegardez-le** à nouveau.
3. Enregistrer tous les autres documents requis séparément (énumérés dans ce formulaire).
4. Transmettez votre demande en ligne avec l'application « [Transmission électronique de demande de permis/certificat](#) ».

Notez que votre demande sera refusée si elle est incomplète.

Si vous n'avez pas d'ordinateur, vous pouvez venir la transmettre par l'entremise de notre poste libre-service (situé au rez-de-chaussé du 1333, boul. Chomedey), en personne ou par la poste.

APRÈS LA TRANSMISSION

Dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de votre demande, vous recevrez un courriel sur l'état de cette dernière.

- › **Si complète** : un numéro de dossier vous sera fourni ainsi qu'un état de compte qui devra être acquitté dès sa réception.
- › **Si incomplète** : un avis de refus de votre demande incluant la liste des documents manquants vous sera envoyé. Vous devrez alors **soumettre une nouvelle demande** avec tous les documents requis.
- › S'il s'agit d'un Plan d'implantation et intégration architecturale (PIIA), un 2e avis de réception vous sera transmis.

Vous recevrez un second état de compte en fin d'analyse dans les cas suivants :

- › Si des ajustements sont nécessaires à votre demande ;
- › Si un permis de branchement est requis.

À la réception du paiement final et **après analyse complète et conforme de votre demande**, le permis sera délivré, accompagné des plans approuvés (si applicable). Vous recevrez ceux-ci à l'adresse courriel fournie dans le formulaire.

Vous pourrez ensuite commencer les travaux.

NB. La transmission de ce formulaire ne constitue en aucun cas une autorisation à débiter les travaux